

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/87 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER LES PROCES  
VERBAUX DE TRANSFERT D'IMMEUBLES CLASSES OU INSCRITS AU TITRE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES, DE SITES ARCHEOLOGIQUES  
ET D'OBJETS MOBILIERES APPARTENANT A L'ETAT**

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2004**

L'An deux mille quatre, et le vingt février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANTONA Joseph à M. SANTINI Ange  
M. COLONNA Jean-Charles à M. RUAULT Paul  
M. FILIPPI César à M. SIMEONI Marcel  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
Mme GRISONI Marie-Thérèse à Mme GUERRINI Simone  
M. MURACCIOLI Martin à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. FRANCESCHI Henri  
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à M. VERSINI Sauveur



**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, MOTRONI Jean, PATRIARCHE Paul, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2003.1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la Collectivité Territoriale de Corse de la propriété d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'État, pris en application de l'article 9 de la loi 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le dossier relatif au transfert des biens susvisés,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les procès verbaux de remise à la Collectivité Territoriale de Corse d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'Etat.

**ARTICLE 2 :**

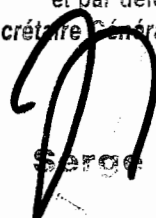
**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ces procès verbaux tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 février 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

**ANNEXE**

**REÇU LE**

**- 1 MARS 2004**

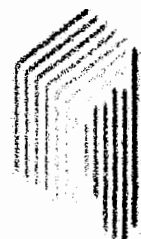
**PREFECTURE DE CORSE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA  
CORSE-DU SUD



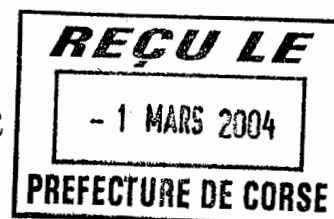
COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE

**TRANSFERT À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE  
D'OBJETS MOBILIERS APPARTENANT A L'ETAT**

**OBJETS ISSUS DES SITES ARCHEOLOGIQUES DE :**

- **ARAGUINA-SENNOLA (Bonifacio)**
- **CUCURUZZU (Lévie)**

**PROCÈS-VERBAL DE REMISE**



En application de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I *de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse*, prévoyant le transfert de biens meubles de l'État issus des sites archéologiques à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la collectivité territoriale de Corse de la propriété d'immeubles classés ou inscrits, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'Etat,

L'Etat représenté par Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse :

1. Les biens meubles en provenance du site archéologique d'*Araguina-Sennola*, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture en date du *premier septembre mille neuf cent quatre vingt huit*, propriété domaniale de l'État faisant l'objet d'un transfert à la collectivité territoriale de Corse, sis sur la commune de Bonifacio (Corses-du-Sud). Les biens meubles ayant le statut juridique d'objets archéologiques ont été détachés de l'immeuble classé et placés, au moment de leur découverte, auprès du musée archéologique départemental de Lévie (Corse-du-Sud). La consistance de ces biens est décrite dans l'inventaire dressé par le conservateur de cet établissement.

2. Les biens meubles en provenance du site archéologique de *Cucuruzzu*, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture en date du **neuf novembre mille neuf cent quatre vingt deux**, propriété domaniale de l'Etat faisant l'objet d'un transfert à la collectivité territoriale de Corse, sis sur la commune de Levie (Corse-du-Sud). Les biens meubles ayant le statut juridique d'objets archéologiques ont été détachés d'un immeuble classé et placés, au moment de leur découverte, auprès du musée archéologique départemental de Levie (Corse-du-Sud). La consistance de ces biens est décrite dans l'inventaire dressé par le conservateur de cet établissement.

Le sous-dossier joint au présent procès-verbal comprend l'inventaire des objets archéologiques issus du domaine de l'État et placés auprès du musée archéologique départemental de Levie (Corse-du-Sud) qui en assure la conservation.

Fait à Ajaccio, le

Le préfet

Le président du conseil exécutif





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA  
CORSE-DU SUD



COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE

**TRANSFERT À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE  
D'OBJETS MOBILIERS APPARTENANT A L'ETAT**

**OBJETS ISSUS DES SITES ARCHEOLOGIQUES DE :**

- ARAGUINA-SENNOLA (Bonifacio)
- CUCURUZZU (Lévie)

**PROCÈS-VERBAL DE REMISE**



En application de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I *de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse*, prévoyant le transfert de biens meubles de l'État issus des sites archéologiques à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la collectivité territoriale de Corse de la propriété d'immeubles classés ou inscrits, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'Etat,

L'Etat représenté par Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse :

1. Les biens meubles en provenance du site archéologique d'*Araguina-Sennola*, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture en date du *premier septembre mille neuf cent quatre vingt huit*, propriété domaniale de l'État faisant l'objet d'un transfert à la collectivité territoriale de Corse, sis sur la commune de Bonifacio (Corses-du-Sud). Les biens meubles ayant le statut juridique d'objets archéologiques ont été détachés de l'immeuble classé et placés, au moment de leur découverte, auprès du musée archéologique départemental de Lévie (Corse-du-Sud). La consistance de ces biens est décrite dans l'inventaire dressé par le conservateur de cet établissement.

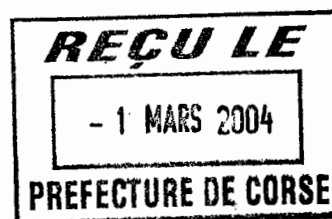
2. Les biens meubles en provenance du site archéologique de *Cucuruzzu*, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture en date du *neuf novembre mille neuf cent quatre vingt deux*, propriété domaniale de l'Etat faisant l'objet d'un transfert à la collectivité territoriale de Corse, sis sur la commune de Levie (Corse-du-Sud). Les biens meubles ayant le statut juridique d'objets archéologiques ont été détachés d'un immeuble classé et placés, au moment de leur découverte, auprès du musée archéologique départemental de Levie (Corse-du-Sud). La consistance de ces biens est décrite dans l'inventaire dressé par le conservateur de cet établissement.

Le sous-dossier joint au présent procès-verbal comprend l'inventaire des objets archéologiques issus du domaine de l'État et placés auprès du musée archéologique départemental de Levie (Corse-du-Sud) qui en assure la conservation.

Fait à Ajaccio, le

Le préfet

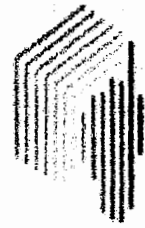
Le président du conseil exécutif





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE  
CORSE



COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE

## TRANSFERT DE BIENS DOMANIAUX A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

### PROCES-VERBAL DE REMISE

En application de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I « de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse », prévoyant le transfert de biens du domaine de l'Etat à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-1111 en date du 18 novembre 2003 fixant la liste des immeubles et sites transférés,

L'Etat, représenté par le préfet de Haute-Corse,  
remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse :

#### 1. Sur la commune d'ALERIA :

le site archéologique de la ville antique d'ALERIA,  
cadastré section D

n° 4 lieudit « <i>Portonello</i> » pour	19 910 m <sup>2</sup>
n° 46 lieudit « <i>le fort</i> » pour	565 m <sup>2</sup>
n° 47 lieudit « <i>Ripale</i> » pour	35 430 m <sup>2</sup>
n° 50 lieudit « <i>Palazzo</i> » pour	192 260 m <sup>2</sup>
n° 298 lieudit « <i>le fort</i> » pour	432 m <sup>2</sup>
n° 299 lieudit « <i>le fort</i> » pour	368 m <sup>2</sup>
n° 302 lieudit « <i>Portone</i> » pour	23 236 m <sup>2</sup>

inscrit au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 00189 à la rubrique « Etat-Domaine Privé » service attributaire : Patrimoine (archéologie) ;

#### 2. Sur la commune de Brando

la tour d'Erbalunga

Sise lieudit « *Erbalunga* », cadastrée section B n° 1048 pour 92 m<sup>2</sup>.

inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 1913 à la rubrique « Etat - Domaine Privé » service attributaire : Phares et Balises.

#### 3. Sur la commune de Nonza

la tour de Torra

Sise lieudit « *Torra* », cadastrée section E n° 169 pour 59 m<sup>2</sup>.

inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 684 à la rubrique « Etat - Domaine Privé » biens non affectés.





4. Sur la commune de Ogliastro

la tour d'Albo

Sise lieudit « *Marine d'Albo* », cadastrée section C n° 1 pour 90 m<sup>2</sup>.  
inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 1709 à la rubrique « Etat –  
Domaine Privé » biens non affectés.

5. Sur la commune d'OLMETA DI CAPO CORSO

la tour de Negro

Sise lieudit « *Negro* », cadastrée section D n° 644 pour 55 m<sup>2</sup>.  
inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 0688 à la rubrique « Etat –  
Domaine Privé » biens non affectés.

6. Sur la commune de Rogliano

la tour de Santa Maria

Sise lieudit « *Santa Maria* », cadastrée section D n° 25 pour 78 m<sup>2</sup>.  
inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 0830 à la rubrique « Etat –  
Domaine Public » service attributaire : Conservatoire de l'Espace Littoral par convention de gestion.

7. Sur la commune de Santa Maria di Lota

la tour de Miomo

Sise lieudit « *Miomo* », cadastrée section G n° 768 pour 31 m<sup>2</sup>.  
inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2B0 0891 à la rubrique « Etat –  
Domaine Privé » biens non affectés.

Les sous-dossiers joints au présent procès-verbal comportent :

- l'assiette foncière (extrait cadastral modèle 1 indiquant les parcelles concernées et leur superficie)
- les références TGPE (copie des fiches TGPE)
- des extraits de plans cadastraux, la copie des titres de propriété en possession du service, à savoir :  
Commune d'Aleria : copie des actes d'acquisition et d'échange  
Tours génoises : copie du décret impérial du 4 avril 1857.

Le préfet de la Haute Corse

Le président du conseil exécutif de Corse

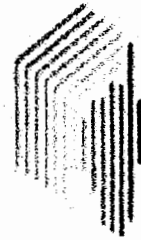




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA  
CORSE-DU SUD



COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE

## TRANSFERT DE BIENS DOMANIAUX A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

### PROCES-VERBAL DE REMISE

En application de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I « de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse », prévoyant le transfert de biens du domaine de l'Etat à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-1111 en date du 18 novembre 2003 fixant la liste des immeubles et sites transférés,

L'Etat, représenté par Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse :

#### 1. Sur la commune d'AJACCIO :

la cathédrale Notre Dame,  
cadastrée section BY n°s 204, 205 ( rue Saint Charles) et 206 (rue Forcioli Conti), parcelles d'assise d'une superficie respective de 131 m<sup>2</sup>, 162 m<sup>2</sup> et 762 m<sup>2</sup>  
inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 2245 à la rubrique « Etat – Domaine Public » service attributaire : Patrimoine (monuments historiques et palais nationaux) ;

#### 2. Sur la commune de BONIFACIO :

l'abri archéologique d'Araquina-Sennola,  
sis lieudit « *Sennola* », cadastré section K n° 538, parcelle d'assise de 1000 m<sup>2</sup>  
inscrit au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 371 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire : Patrimoine (archéologie) ;

la citadelle de Bonifacio  
cadastrée section AB :

n° 19 lieudit « Bois du Cavo » pour	235 m <sup>2</sup>
n° 20 lieudit « St Barthélémy » pour	2213 m <sup>2</sup>
n° 21 lieudit « Bois du Cavo » pour	1137 m <sup>2</sup>
n° 22 lieudit « Sainte Croix » pour	1180 m <sup>2</sup>
n° 24 lieudit « Bois du Cavo » pour	473 m <sup>2</sup>
n° 41 lieudit « Caserne Ouest » pour	1300 m <sup>2</sup>
n° 45 lieudit « St Barthélémy » pour	340 m <sup>2</sup>
n° 49 lieudit « Bois du Cavo » pour	840 m <sup>2</sup>
n° 50 lieudit « Bois du Cavo » pour	1800 m <sup>2</sup>
n° 55 lieudit « Bois du Cavo » pour	3575 m <sup>2</sup>
n° 69 lieudit « Place d'Armes » pour	85 m <sup>2</sup>
n° 81 lieudit « Place d'Armes » pour	12650 m <sup>2</sup>
n° 83 lieudit « Caserne Est » pour	3257 m <sup>2</sup>

inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 0345 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire « Armée de terre ».



Etant précisé que la citadelle de Bonifacio a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté en date du 24 octobre 1929, arrêté complété par les arrêtés en date du 22 avril 1994 n° 94-319 pour la « Caserne Génoise », n° 94-320 pour l'église St Barthélémy, n° 94-323 pour le « puits St Barthélémy » portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des biens susvisés, respectivement cadastrés section AB n° 63 (devenue AB n° 81) pour la Caserne Génoise, section AB n° 20 pour l'église St Barthélémy et AB n° 21 pour le puits St Barthélémy ;

l'ancienne église Sainte Marie Madeleine,

sise lieudit « *Sainte Marie Magdeleine* », cadastrée section AB n° 23 pour 1346 m<sup>2</sup>, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté n° 94-322 du 22 avril 1994. inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 2350 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » biens non affectés ;

3. Sur la commune de COTI CHIAVARI :

la tour de Capo Nero,

sise lieudit « *Punta di Capo Nero* », cadastrée section D n° 239, parcelle d'assise de 62 m<sup>2</sup>, inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 00530 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire : Phares et Balises ;

la tour de Capo di Muro,

sise lieudit « *Capo di Muro* », cadastrée section E n° 363, parcelle d'assise de 138 m<sup>2</sup> inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 00529 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire : Phares et Balises ;

4. Sur la commune de LEVIE :

le site protohistorique de Cucuruzzu,

sis lieudit « *Murato* », cadastré section A n°47 pour 13ha 40a 73ca inscrit au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 1129 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire : Patrimoine (archéologie) ;

5. Sur la Commune de Zonza

la tour de Fautea

Sise lieudit « *Fautea* », cadastrée section F n° 729 pour 80 m<sup>2</sup>. inscrite au Tableau Général des Propriétés de l'Etat sous le n° 2A0 2354 à la rubrique « Etat – Domaine Privé » service attributaire : Défense.

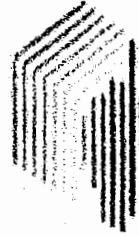
Les sous-dossiers joints au présent procès-verbal comportent :

- l'assiette foncière (extrait cadastral modèle 1 indiquant les parcelles concernées et leur superficie)
- les références TGPE (copie des fiches TGPE)
- des extraits de plans cadastraux, la copie des titres de propriété en possession du service, à savoir :
  - Commune de Bonifacio : copie de l'acte d'acquisition du terrain d'assise de l'abri préhistorique d'Araguina-Sennola et de l'arrêté d'attribution à l'Etat de la Chapelle Sainte Marie Magdeleine.
  - Commune de Levie : copie de l'acte d'acte d'acquisition du terrain d'assise du site de Cucuruzzu .
  - Tours génoises : copie du décret impérial du 4 avril 1857.

Le préfet de la Corse-du-Sud

Le président du conseil exécutif de Corse





TRANSFERT D'OBJETS MOBILIERS  
À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE  
OBJETS APPARTENANT A L'ÉTAT CONTENUS DANS LA CATHÉDRALE D'AJACCIO

PROCÈS-VERBAL DE REMISE

En application de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I "de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse", prévoyant le transfert de biens du domaine de l'État à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-11 en date du 18 novembre 2003 fixant la liste des immeubles et sites transférés,

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par Monsieur le Président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse les objets mobiliers suivants contenus dans la cathédrale d'Ajaccio, transférée à la Collectivité territoriale de Corse:

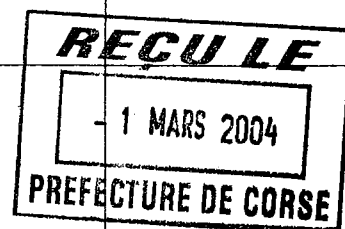


DESCRIPTION DES BIENS

A - SACRISTIE

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Armoire de sacristie		bois fruitier	19e siècle		Figure dans l'inventaire de 1906
Chapier-chasublier		noyer	19e siècle		Figure dans l'inventaire de 1906
Horloge	horloge comtoise	bois; verre; métal	19e siècle		Figure dans l'inventaire de 1906
Prie-Dieu (2)		noyer	19e siècle		Figure dans l'inventaire de 1906
Fauteuils (8)		bois; textile	milieu 19e siècle		Fauteuils Second Empire
Croix de procession	Christ en croix	bois: peint, polychrome	19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	Figure dans l'inventaire de 1906
Statue	Notre-Dame de la Miséricorde dite "Madunuccia"	bois: peint, polychrome	19e siècle	Inscrite au titre objets le 15 mai 1985	Figure dans l'inventaire de 1906

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Statue	Assomption	bois: peint, polychrome	19e siècle	Classé au titre objets le 17 mai 1985	
Statue	Saint François d'Assise	bois: peint, polychrome	18e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	Figure dans l'inventaire de 1906
Statues (2)	statuettes : saint Jean Baptiste; Vierge de Miséricorde	marbre	1ere moitié 17e siècle		
Croix de la Passion		bois: peint, monochrome	limite 19e siècle 20e siècle		
Tableaux (15) :	Mystères du Rosaire	toile (support): peinture à l'huile	19e siècle	Classés au titre objets 6 mai 1982	Ces toiles recouvraient les 15 panneaux peints ornant la chapelle du Rosaire. Ils ont été déposés dans la sacristie à la demande de l'inspecteur du patrimoine
Tableaux (3)	Saint François d'Assise ; saint Jean Népomucène ; Ange Gabriel (?)	toile (support): peinture à l'huile	17e siècle (?)		Deux d'entre eux (saint Jean Népomucène et l'Ange Gabriel) figurent dans l'inventaire de 1906
Thabor (n° 1)		argent	4e quart 18e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	Ce thabor, ornant originellement l'autel secondaire du Rosaire, fut commandé sous le priorat de P.F. Sburlati
Thabor (n° 2)		argent; bronze	19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	
Châsse	de sainte Devote	bois doré; verre	19e siècle		Offerte par Mgr Colonna d'Istria, évêque de Nice
Châsse		argent	2e moitié 18e siècle		
Bras-reliquaires (2)		bois doré	2e moitié 18e siècle		
Bustes-reliquaires (5)	de sainte Philippe Neri; de saint Pierre; de saint Paul; de saint Étienne, de saint Marcel (?)	bois doré	18e siècle		
Reliquaires (2)		argent; bois	2e moitié 18e siècle	Classés au titre objets le 14 novembre 1991	Plaque d'argent sur âme de bois
Reliquaires (2)		argent; bois	19e siècle		Plaque d'argent sur âme de bois



DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Cache-pots (4)		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 11 juin 1992	
Calice (n° 1)		argent	2e quart 19e siècle	Classé au titre objets le 30 juillet 1970	Offert par le Pape Benoît XVI au cardinal Fesch
Calice (n° 2)		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	
Calice (n° 3)		argent; laiton	19e siècle		
Calice (n° 4)		argent doré	19e siècle		
Calice (n° 5)		argent	19e siècle		
Calice (n° 6)					
Calice (n° 7)		argent	19e siècle		
Calice (n° 8)		argent	19e siècle		
Calice (n° 9)		argent	18e siècle		
Calice (n° 10)		argent	18e siècle		
Ostensoir (n° 1)		argent doré	19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	
Ostensoir (n° 2)		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 14 novembre 1991	
Ostensoir (n° 3)		argent	19e siècle		
Patènes (5)		argent	19e siècle		
Couronne de statue (n° 1)	de Notre-Dame de la Miséricorde	or; rubis; diamant	19e siècle	Classée au titre objets le 2 mai 1984	Offerte par le sieur Ramolino, cousin de Mme Mère. Diamant provenant des bijoux de la comtesse César Berthier
Couronne de statue (n° 2)	de l'Assomption	laiton doré	19e siècle	Inscrite au titre objets le 15 juin 1983	
Couronne de statue (n° 3)		argent	18e siècle		
Couronne de statue (n° 4)		argent	18e siècle		
Couronne de statue (n° 5)		argent	19e siècle		
Plats à quêter (2)		argent	1840		
Plats à quêter (2)		argent	19e siècle		
Vase d'autel		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Anses ornées d'un décor végétal (branches d'olivier)
Vase d'autel		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Orné de motifs géométriques
Vases d'autel (2)		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Vases à décor de papillons



DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Vases d'autel (2)		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Ornés de motifs géométriques
Vases d'autel (2)		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 11 juin 1992	Ornés d'un décor de guirlandes
Vases d'autel (2)		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 11 juin 1992	Vases à panse ovale
Vase d'autel		argent	19e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Vase à décor Louis XVI
Brancard de procession	croissant	argent; bois	18e siècle	Classé au titre objets le 11 juin 1992	Élément de brancard de procession. Argent sur âme de bois
Brancard de procession	éléments (4)	argent; bois	18e siècle	Classés au titre objets le 11 juin 1992	Éléments de brancard de procession. Argent sur âme de bois
Bassin à burettes ; burettes (2)		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 2 mai 1984	Ensemble légué à la cathédrale par le cardinal Fesch
Bassin à ablutions ; aiguière à ablutions		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 2 mai 1984	
Chandeliers d'église (2)	chandeliers à branches d'église	argent	2e moitié 18e siècle	Classés au titre objets le 2 mai 1984	
Chandeliers d'église (2)	chandeliers à branches d'église	argent	19e siècle		
Chandeliers d'autel (6)		argent	19e siècle	Classés au titre objets le 2 mai 1984	
Bougeoirs pontificaux (2)		argent	18e siècle		
Chaîne; médaille de dévotion	de Notre-Dame de la Miséricorde	or	19e siècle	Inscrites au titre objets le 13 août 1992	Offertes par André Ramolino, cousin de Mme Mère
Chaîne; médaille de dévotion	de l'Assomption	or; émail	19e siècle	Inscrites au titre objets le 13 août 1992	
Chaîne; médaille de dévotion	de saint Joseph	or	1844	Inscrites au titre objets le 13 août 1992	
Chaîne; médaille de dévotion	de la Vierge du Rosaire	or	19e siècle	Inscrites au titre objets le 13 août 1992	
Chaîne; médaille de dévotion		or; émeraude	19e siècle	Inscrites au titre objets le 13 août 1992	Croix perlée ornée d'une émeraude

**REÇU LE**

- 1 MARS 2004

**PREFECTURE DE CORSE**

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Chasuble	ornement blanc	soie: brodée	3e quart 19e siècle	Classée au titre objets le 14 novembre 1991	
Chasuble, tunicelle	ornement blanc	soie: brodée	3e quart 19e siècle	Classées au titre objets le 14 novembre 1991	
Chasuble, étole	du service pontifical; ornement rouge	soie: brodée	3e quart 19e siècle	Classées au titre objets le 14 novembre 1991	
Chasuble	ornement violet	soie: brodée	19e siècle	Classée au titre objets le 2 mai 1984	
Dalmatique, étole	du service pontifical de Mgr Casanelli d'Istria; ornement blanc	soie	3e quart 19e siècle	Classées au titre objets le 14 novembre 1991	
Dalmatique	du service pontifical de Mgr Casanelli d'Istria; ornement rouge	soie	3e quart 19e siècle	Classée au titre objets le 14 novembre 1991	
Chape, dalmatique	du service pontifical de Mgr Casanelli d'Istria	soie	3e quart 19e siècle	Classées au titre objets le 14 novembre 1991	Ensemble orné des armoiries de Mgr Casanelli d'Istria
Mitre (n° 1)		soie brodée; pierreries	1900	Classée au titre objets le 11 juin 1992	Armes parlantes avec devise Justicia et Pax de Mgr Olivieri
Mitre (n° 2)		soie brodée	19e siècle	Classée au titre objets le 11 juin 1992	Ornée d'une représentation Notre-Dame des Grâces et d'armoiries d'évêque
Mitre (n° 3)		soie brodée; pierreries	19e siècle	Classée au titre objets le 11 juin 1992	
Crosses pastorales (2)		argent doré	?		

**REÇU LE**  
- 1 MARS 2004  
**PREFECTURE DE CORSE**



## B - CHŒUR

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Stalles; trône épiscopal		bois	19e siècle	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Autel; retable; gradins d'autel (3)	Maître-autel	marbre	4e quart, moitié 17e siècle; 1ere moitié 19e siècle	Classé au titre objets le 25 novembre 1905	Maître-autel provenant de l'église des Trépassés de Lucques, consacré en 1680 par le cardinal Spinola, offert en 1811 par la princesse Élisabeth Baciocchi, Figure dans l'inventaire de 1906
Tabernacle	du maître-autel	marbre	4e quart, moitié 16e siècle	Classé au titre objets le 30 juillet 1970	Provient de l'ancien maître-autel. Figure dans l'inventaire de 1906
Tableau d'autel	Assomption, saint Euphrase, saint François-Xavier	toile (support): peinture à l'huile	2e moitié 19e siècle	Classé au titre objets le 6 mai 1982, Dépôt de l'État	Figure dans l'inventaire de 1906
Chandeliers d'autel (6); croix d'autel	garniture d'autel	argent	19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	Figure dans l'inventaire de 1906
Autel	Maître-autel	marbre	limite 17e siècle 18e siècle		Actuel autel face au peuple provenant de l'ancienne chapelle de l'hospice Eugénie, originellement ornant l'église des Jésuites
Clôture de chœur		marbre	19e siècle	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Aigle-lutrin		bois	19e siècle, 20e siècle		
Lampes de sanctuaires (2)		argent	4e quart 18e siècle		



## C - TRANSEPT

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Lustres d'église		verre; métal	4e quart 20e siècle		
<b>BRAS DU TRANSEPT OCCUPÉS PAR LA CHAPELLE DU ROSAIRE ET LA CHAPELLE DU CORPUS CHRISTI ET DU SACRÉ-CŒUR</b>					

### 1 - Chapelle du Rosaire

Clôture de chœur	du Rosaire	marbre	18e siècle	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Autel; retable; gradins d'autel; tabernacle	du Rosaire	marbre; stuc	17e siècle; milieu 18e siècle	Immeuble par destination	Autel en marbre du milieu du 18e siècle, consacré par Mgr Spinola en 1765. Retable du 17e siècle, Figure dans l'inventaire de 1906
Statues (3)	Vierge à l'Enfant dite Vierge du Rosaire ; saint Dominique ; sainte Catherine de Sienna	bois: peint, polychrome	18e siècle (?)	Classées au titre objets le 30 juillet 1970	Figure dans l'inventaire de 1906
Peintures monumentales	Quinze mystères du Rosaire	enduit (support): peinture à la chaux (?)	18e siècle (?)		
Chandeliers d'autel (4); croix d'autel	garniture d'autel	laiton	19e siècle		

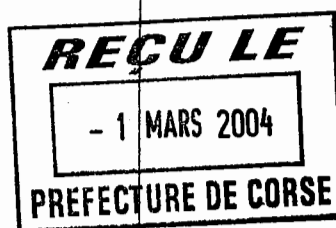


### 2 - Chapelle du Corpus Christi et du Sacré-Cœur

Autel; retable; gradins d'autel; tabernacle	du Corpus Christi et du Sacré-Cœur	marbre	1895	Immeuble par destination	Ensemble exécuté par la marbrerie marseillaise Cantini, Figure dans l'inventaire de 1906
Clôture de chapelle	du Corpus Christi et du Sacré-Cœur	marbre	1895	Immeuble par destination	Ensemble exécuté par la marbrerie marseillaise Cantini, Figure dans l'inventaire de 1906
Tableau d'autel	Christ Rédempteur entre saint Pierre et saint Paul	toile (support): peinture à l'huile	1599	Classé au titre objets le 2 juillet 1984	Tableau commandé par la confrérie du Corpus Christi sous le priorat de Cristoforo Rossi, Figure dans l'inventaire de 1906
Chandeliers (4); croix d'autel	garniture d'autel	laiton	19e siècle		

D - NEF

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Orgues ; buffet d'orgues	grand orgue	bois; étain; cuir	2e quart 19e siècle	Immeuble par destination	Orgues Cavallé-Coil offertes par le roi Louis-Philippe en 1847 et mises en place en 1849. Figure dans l'inventaire de 1906
Fonts baptismaux		marbre; bronze	1593; 1900	Immeuble par destination, Classés au titre objets le 25 novembre 1905	Cuve en marbre exécutée à Gênes en 1593 et portant les armoiries de Mgr Giulio Giustiniani. Couvercle en bronze réalisé en 1900 par le bronzier d'art Cellini. Figure dans l'inventaire de 1906
Chaire à prêcher		marbre	4e quart 16e siècle; milieu 19e siècle	Immeuble par destination	Cuve du 4e quart du 16e siècle sur fût de même période, surbaissé au milieu du 19e siècle. Figure dans l'inventaire de 1906
Lustres d'église (4)		verre; métal	4e quart 20e siècle		
Bénitier		marbre	4e quart 16e siècle		Figure dans l'inventaire de 1906
Chemin de croix (14 stations)		toile (support): peinture à l'huile	limite 18e siècle 19e siècle	Classé au titre objets le 2 mai 1984	Figure dans l'inventaire de 1906
Autel; retable	de la Vierge de douleur dite Madonna del Pianto	marbre; stuc	3e quart 17e siècle; 19e siècle		Chapelle fondée au début du 17e siècle par le noble Pierre Paul d'Ornano, colonel au service de Gênes. Dédicace : Autel privilégié pour le suffrage des âmes des défunts. Retable modifié au 19e siècle. Figure dans l'inventaire de 1906
Tableau d'autel	Triomphe de la Religion ou Vierge au Sacré Cœur	toile (support): peinture à l'huile	1er quart 19e siècle	Classé au titre objets le 23 août 1984, Dépôt de l'État MFA. D 929-1-1	Tableau exécuté par Eugène Delacroix. Figure dans l'inventaire de 1906
Autel; retable; tabernacle	de Notre-Dame de la Miséricorde	marbre	1750	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Clôture de chapelle	de Notre-Dame de la Miséricorde	marbre	1750	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Groupe sculpté	Notre-Dame de la Miséricorde et Antonio Botta	marbre	milieu 18e siècle	Classé au titre objets le 6 mai 1982	Figure dans l'inventaire de 1906
Chandeliers d'autel (2)	garniture d'autel	laiton	19e siècle		



DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Autel; retable	de la Vierge des Marins dite Madonna dei Naviganti	marbre	2e moitié 17e siècle	Immeuble par destination	Autel provenant de l'ancienne église des Jésuites (actuellement église Saint-Érasme). Figure dans l'inventaire de 1906
Tableau d'autel	Rencontre du Christ et de sainte Véronique	toile (support): peinture à l'huile	16e siècle (?)		Figure dans l'inventaire de 1906
Autel; retable; tabernacle	de l'Immaculée Conception	marbre	1er quart 19e siècle	Immeuble par destination	Chapelle dédiée en 1716 à la Vierge des Marins, puis en 1821 à l'Immaculée Conception. Figure dans l'inventaire de 1906
Clôture de chapelle	de l'Immaculée Conception	marbre	1er quart 19e siècle	Immeuble par destination	Figure dans l'inventaire de 1906
Statue	Immaculée Conception	marbre	limite 17e siècle 18e siècle (?)	Classée au titre objets le 2 mai 1984	Statue provenant de l'ancienne chapelle du Séminaire, déposée dans la cathédrale en 1795

## E - CHAPELLE DU SAINT SACREMENT

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Autel; retable; clôture de chapelle	du Saint-Sacrement	maçonnerie; marbre; stuc	19e siècle, 20e siècle	Immeuble par destination	
Croix d'autel	Christ en croix	bois: peint, polychrome	18e siècle	au titre 2 mai 1984	Christ articulé
Chandeliers d'autel (4)	garniture d'autel	métal doré			
Lustre d'église		verre; métal	4e quart 20e siècle		
Statue	Notre-Dame de Lourdes	plâtre	20e siècle		
Chandelier pascal		métal doré	19e siècle, 20e siècle		



**ŒUVRES PROVENANT DE LA CATHÉDRALE ET DÉPOSÉES DEPUIS 1956 AU MUSÉE FESCH**

DÉNOMINATION DE L'ŒUVRE	TITRE OU APPELLATION	MATÉRIAUX	SIÈCLE OU DATE	STATUT DE L'ŒUVRE	OBSERVATIONS
Tableau	Saint François recevant les stigmates	toile (support): peinture à l'huile	18e siècle	Dépôt de l'État MFA D 956-1-1	Déposé au Musée Fesch en raison de son mauvais état
Tableau	Assomption et deux saints	toile (support): peinture à l'huile	18e siècle	Dépôt de l'État MFA D 956-1-2	Déposé au Musée Fesch en raison de son mauvais état
Tableau	Descente de croix	toile (support): peinture à l'huile	1851	Dépôt de l'État MFA D 956-1-3	Exécuté par le peintre Skoda, Déposé au Musée Fesch en raison de son mauvais état

Le préfet de la Corse-du-Sud

Le président du conseil exécutif de  
Corse





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA  
CORSE-DU SUD



COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE

**TRANSFERT À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE  
D'OBJETS MOBILIERS APPARTENANT A L'ETAT**

**OBJETS ISSUS DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE ANTIQUE D'ALERIA**

**PROCÈS-VERBAL DE REMISE**



En application de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et en particulier l'article 9 du titre I *de l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse*, prévoyant le transfert de biens meubles de l'État issus des sites archéologiques à la collectivité territoriale de Corse, et du décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la collectivité territoriale de Corse de la propriété d'immeubles classés ou inscrits, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'Etat,

L'État représenté par Monsieur le préfet de la Haute-Corse, remet à la collectivité territoriale de Corse représentée par Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse :

Les biens meubles en provenance du site archéologique de l'antique ville d'Aleria, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du ministre de la culture en date du *dix huit décembre mille neuf cent quatre vingt dix*, propriété domaniale de l'État faisant l'objet d'un transfert à la collectivité territoriale de Corse, sis sur la commune d'Aleria (Haute-Corse). Les biens meubles ayant le statut juridique d'objets archéologiques ont été détachés de l'immeuble classé et placés, au moment de leur découverte, auprès du musée archéologique départemental d'Aleria (Haute-Corse). La consistance de ces biens est décrite dans l'inventaire dressé par le conservateur de cet établissement.

Le sous-dossier joint au présent procès-verbal comprend l'inventaire des objets archéologiques issus du domaine de l'État et placés auprès du musée archéologique départemental d'Aleria ( Haute-Corse) qui en assure la conservation.

Fait à Ajaccio, le

Le préfet

Le président du conseil exécutif

